



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le 2 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération d'évacuation des opposants à l'abattage de cèdres dans le cadre du projet d'extension du centre hospitalier de Thonon-les-Bains

Le projet d'extension du centre hospitalier de Thonon-les-Bains, visant à améliorer les conditions d'accueil des patients ainsi que le circuit des hélicoptères transportant les blessés jusqu'à l'hôpital, a été autorisé par un permis de construire en date du 21 juin 2021 délivré par la mairie de Thonon-les-Bains.

Or, depuis le mois d'août 2021, une dépendance du domaine public des hôpitaux du Léman est illicitement occupée par une dizaine de personnes, qui s'opposent ainsi à l'abattage de 10 cèdres nécessaire à la mise en œuvre du projet d'extension.

Dès lors, le groupement hospitalier de territoire (GHT) Léman Mont-Blanc et les Hôpitaux du Léman qui portent le projet d'extension ont saisi le tribunal administratif de Grenoble afin de voir prononcée l'expulsion des occupants. Dans sa décision du 17 février 2022, le juge administratif a ordonné aux personnes présentes sur le site et dans les arbres de quitter les lieux avec leur matériel, dans un délai de 4 jours à compter de la notification de l'ordonnance, notification intervenue le 18 février 2022. Constatant leur présence le 25 février et afin de faire respecter cette décision de justice, le préfet a répondu favorablement à la demande des hôpitaux du Léman d'octroyer le concours de la force publique, en vue d'évacuer les occupants sans droit.

L'opération de ce jour menée par les forces de l'ordre permettra ainsi au centre hospitalier de démarrer le chantier d'extension de ses locaux afin d'améliorer l'offre hospitalière.

